établissement d'instruction, sorte d'école industrielle ou agricole. Pour les dortoirs seulement, on prend des précautions plus grandes que dans un pensionnat ordinaire; le système est ici celui des cases grillées.

Les colonies sont agricoles ou industrielles. Dans le premier

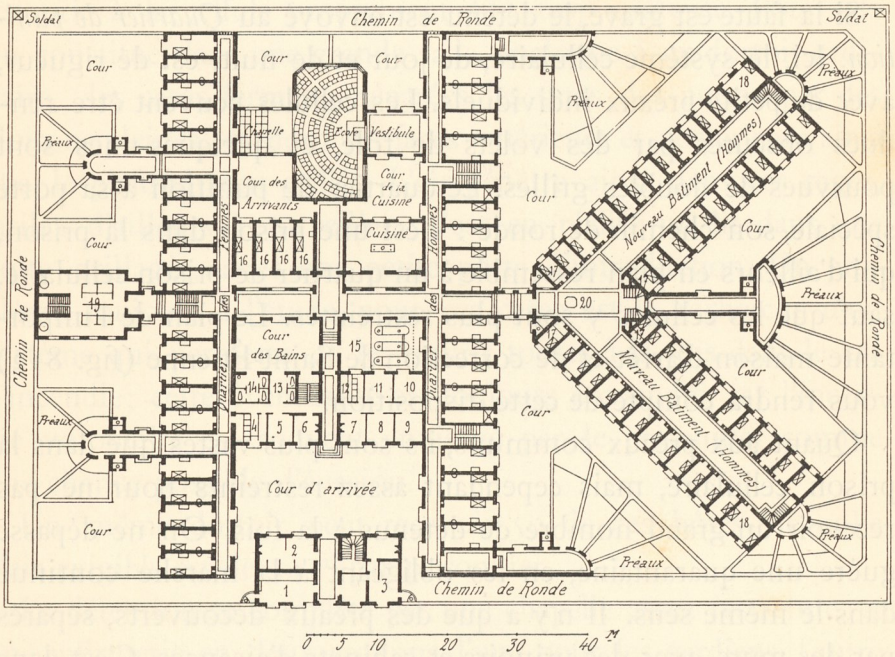

Fig. 812. — Prison de Saint-Étienne.

1, corps de garde. — 2, logement du gardien. — 3, logement du concierge. — 4, parloir des femmes. — 5, gardien. — 6, entreprise. — 7, prétoire. — 8, greffe. — 9, commission de surveillance. — 10, archives. — 11, porte. — 12, parloir des hommes. — 13, bains des hommes. — 14, bains de femmes. — 15, cour des chaudières. — 16, cellules des arrivants. — 17, cellules des punitions. — 18, cellule double. — 19, buanderie. — 20, surveillant.

cas, elles comportent une ferme avec toutes ses dépendances, suivant la nature des cultures du pays; dans le second cas, elles comprennent des ateliers d'apprentissage de métiers manuels divers pour les garçons, et principalement de couture pour les filles. Il n'y a dans tout cela aucun élément particulier à vous signaler, sauf toutefois la pensée morale qui a dirigé la composition de ces établissements, dont la colonie agricole de Mettray (fig. 813) reste sans doute le type le plus intéressant.